



## LA SURVEILLANCE DU TRAVAIL DE CORRECTION VIA SANTORIN EST UNE RÉALITÉ : NOUS LA DÉNONÇONS !

Les correcteurs et correctrices des écrits du baccalauréat se sont vu cette année, sans concertation, sans information ni formation, imposer de corriger leurs copies sur la plateforme en ligne Santorin. Celle-ci intègre une fonctionnalité permettant de surveiller à distance le travail des correcteurs et correctrices en instituant des coordonnateurs et coordinatrices de corrections (nouvelle fonction dont personne ne connaît le contenu) et permettant au rectorat de pointer quotidiennement l'avancement de chaque correcteur. Nous avons cependant obtenu le droit de télécharger nos lots de copies, et même de les faire imprimer et donc de les corriger hors ligne, comme c'est le cas pour les copies de concours. Cette demande était motivée :

- par des raisons matérielles : nous n'avons pas tous accès à une connexion internet de qualité, nous n'avons pas tous un matériel informatique performant ;
- par des raisons de santé : passer des journées entières de correction devant les écrans occasionne maux de tête, fatigue oculaire, etc.
- par les exigences du travail de correction en philosophie : elles impliquent une lecture longue et patiente des copies et un travail de reprise, de comparaison, d'harmonisation des notes au sein d'un lot.

Nous rappelons que télécharger son lot de copies et ne pas intervenir directement sur Santorin ne signifie pas que nous ne corrigeons pas.

Aujourd'hui les DEC (Divisions des Examens et Concours) s'adressent aux correcteurs et correctrices (avec parfois copie à l'inspection) pour leur signaler qu'ils et elles n'ont pas téléchargé leurs lots, ou n'ont encore corrigé aucune copie. Ces pressions sont contradictoires avec l'autorisation de corriger hors Santorin et de ne rendre les notes que le 29 juin. Dans notre académie, une mauvaise attribution initiale des lots de copie a été suivie d'une redistribution alors que le travail de correction était déjà engagé (hors Santorin), spoliant de ce fait les correcteurs et correctrices de la rémunération qui aurait dû leur revenir pour les copies corrigées. Certaines DEC ont même menacé de redistribuer les lots des collègues qu'elles soupçonnent de ne pas corriger. Soupçon totalement injustifié puisque le téléchargement des lots entiers ou les impressions ne sont pas visibles sur la plateforme Santorin.

**Nous dénonçons cette surveillance et cette méfiance à l'égard du travail et du sérieux des enseignant·e·s.** Jusqu'alors, quand nous corrigeons les copies en version papier, s'inquiétait-on de notre progression et de notre rythme ? Le travail a toujours été fait en temps et en heure.

Pour toutes ces raisons, nous invitons tou-te-s les collègues, comme certains l'ont déjà décidé lors des réunions d'entente :

- à ne pas se soumettre à des injonctions qui contredisent le travail sérieux et véritable de correction,
- à travailler donc hors ligne en téléchargeant les lots qui leur sont attribués,
- à rendre les notes et appréciations une fois le travail de correction et de comparaison terminé et une fois le travail d'harmonisation accompli, c'est-à-dire pas avant le 29 juin.

**Nous refusons la surveillance exercée via le logiciel Santorin. Nous exigeons que cessent les pressions répétées dont les professeurs correcteurs font l'objet. Et nous refusons la mise en place de relations de plus en plus hiérarchisées ainsi que d'un "management" infantilissant et autoritaire des enseignant·e·s.** Nous notons que cet accroissement de la surveillance des correcteurs et correctrices du baccalauréat se produit deux ans après la contestation de la réforme du lycée par une grève des examens à l'occasion du bac 2019.

Enfin :

- compte tenu des nombreuses défaillances de numérisation des copies constatées, en attente de retraitement et ayant pour effet d'empêcher de valider son lot,
- de l'indisponibilité ponctuelle de la plateforme,
- et surtout parce que les sept jours ouvrés prévus pour la correction sont amplement insuffisants pour effectuer correctement ce travail,

**nous exigeons que le délai de rentrée des notes et des appréciations sur Santorin soit prolongé jusqu'au 2 juillet. La publication des résultats étant fixée au 6 juillet et la procédure étant informatisée, cette exigence n'a rien de déraisonnable.**